

(1) Epoix ou Père,

Prénoms Sylvain

Nom⁽²⁾ BRISSON

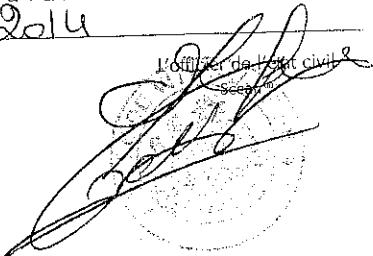
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

né⁽³⁾ le 27 Décembre 1982
à 16 heures 45 à Gif-sur-Seine
(Val-de-Marne)
Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Marc BRISSON

et de⁽⁵⁾ Marie-Madeleine GUILLEMAIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1851
le⁽⁶⁾ 27 mars 2014

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à Ozoier-le-Voulgis
Il a été déclaré⁽⁸⁾ qu'il n'a pas été fait de

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 1713
MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

Epouse ou Père

Prénoms Aurélie, Simone, Gilberte

Nom⁽²⁾ RIMON

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

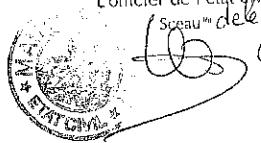
née⁽³⁾ le 13 juillet 1983
à 04 heures 15 à Melun (Seine et Marne)
fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jidier, Patrice RIMON

et de⁽⁵⁾ Christiane, Yvette COPINET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1341
le⁽⁶⁾ - 8 MAR 2014

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

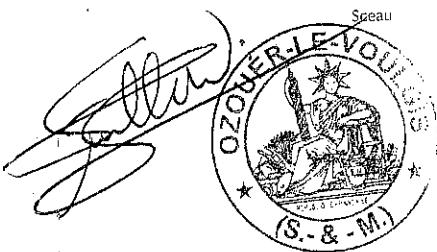
L'officier de l'état civil
Sceau délégué



le 28 mai 2016 à 11 heures 00
contrat de mariage

le 28 mai 2016

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Écrire selon le cas : « Epoix ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fille de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 655

Le 7 mars 2014 à 14 heures 52
est né(e)⁽²⁾ Coramille, Christiane, Yimi
BRISSON

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

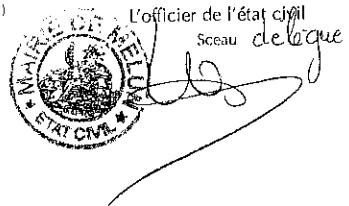
du sexe féminin à Pékin (Beijing et Shanghai)

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 10 février 2014 à la mairie
d'Ozayes le Voulgis (Seine et Marne)
par les père et mère.

Délivré conforme aux registres, le - 8 MAR 2014

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau déposé



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en l'acte du... » c'est-à-dire « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée face de naissance ou de mariage non déclaré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénom, nom) née le... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décé (éte) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».